

## Les dossiers d'Économie et Politique

# Contre le tsunami du chômage sécuriser l'emploi et la formation



**U**n million de chômeurs supplémentaires déjà enregistrés alors que les plans de licenciements qui déferlent ne sont pas encore mis en œuvre. Dans cette catastrophe sans précédent, l'intérêt grandit de toute part pour l'idée de sécurisation de l'emploi, mais de façon contradictoire, comme l'idée d'un « chômage partiel »...

Ce dossier vise à outiller la bataille politique, pour une réponse à la crise et une boussole des luttes, et pour faire grandir l'apport communiste à notre société comme à la refondation de la gauche pour une alternative réussie. Il vise à favoriser l'appropriation du projet de sécurité d'emploi ou de formation (SEF), de sa logique, et le travail engagé pour la mettre à jour, particulièrement face à la situation nouvelle et face aux dévoiements conservateurs des autres propositions, animées par des conceptions conservatrices et conciliatrices, d'accompagnement (revenu d'existence, flexi-sécurité). Le bras de fer est d'ores et déjà engagé dans notre pays, comme en Europe et dans le monde. Ce dossier a été réalisé avec la participation de Frédéric Boccara, Gisèle Cailloux, Fanny Charnière, Thalia Denape, Denis Durand, Tibor Sarcey.

# Le chômage ne fait que démarrer : que faire ?

Gisèle Cailloux

L'augmentation du chômage commence à prendre de l'ampleur. Les médias ne peuvent l'ignorer.



**a crise économique et financière n'est pas causée par la crise sanitaire.**

Mais peu de commentateurs indiquent qu'en réalité la pandémie est l'élément déclencheur de la crise économique et financière qui nous menaçait depuis quelques mois malgré les efforts des banques centrales pour la contenir.

La BCE et les banques centrales de la zone euro détenaient avant la crise sanitaire près de 2700 milliards de titres achetés depuis 2014. Ce faisant, la politique de la BCE a conduit à ce que les entreprises puissent emprunter à des taux historiquement bas : par exemple, en 2018 le taux d'intérêt moyen des prêts accordés aux sociétés non financières s'est élevé à 1,5 %, son plus bas taux historique.

La recherche du profit immédiat conjuguée à la facilité d'emprunt a accéléré une mondialisation dérégulée et antisociale : des chaînes de valeurs de plus en plus éclatées et complexes fragilisant tout l'édifice, l'argent facile favorisant les délocalisations, les fusions-acquisitions souvent risquées et une dépendance accrue. Sur ce dernier point, souvenons-nous, après le tsunami au Japon : toute la chaîne mondiale d'approvisionnement des entreprises de l'industrie informatique,

électronique et automobile s'est trouvée affectée durablement du fait d'impossibilités d'approvisionnement d'éléments high-tech, de machines-outils.

Et maintenant avec le coronavirus, nous avons subi les conséquences de la destruction de notre industrie touchant au matériel médical, nous avons été dépendants des importations pour les masques, les tests, les respirateurs. La pénurie de ces matériels nous a plongés dans un confinement plus long que nos voisins allemands.

Dans son rapport publié le 16 octobre 2019, le Fonds monétaire international (FMI) tirait le signal d'alarme : « **En cas de ralentissement marqué de l'activité, dans le plus sombre des scénarios, 40 % de la dette des entreprises dans les huit plus grandes économies, soit 19 000 milliards de dollars [17 000 milliards d'euros], seraient exposés à un risque de défaut, soit plus que le niveau observé durant la dernière crise financière.** »

S'ajoutent les guerres commerciales dont celle très dure menée par le capitalisme US qui unit les démocrates et les républicains conduits par Trump contre la Chine. Les conséquences en sont mondiales.

La situation en début 2020 s'annonçait donc morose avec un PIB en France montrant un fort ralentissement de l'économie depuis

2017 : + 2,3% en 2017, + 1,7% en 2018, + 1,2% en 2019 avec le 4<sup>e</sup> trimestre négatif (-0,1 %).

La question n'était donc pas : est-ce que la crise économique et financière va se déclencher, mais quand ?

Sur le front de l'emploi, préoccupation n° 1 des Français, il y a eu beaucoup d'intox sur le ralentissement du chômage en France, notamment depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017.

Une précarisation terriblement accrue : alors que 87 % des salariés sont des CDI, 84 % des embauches (avant la crise sanitaire) était des CDD dont 67 % des contrats inférieurs à moins de 1 mois. Cela permettait de réduire le nombre de chômeurs de catégorie A (zéro heure de travail) par des rotations de périodes courtes, voire très courtes, jusqu'à 1h de travail.

Les salariés subissant ces contrats très courts ont été parmi les premières victimes de l'arrêt de l'activité.

Avec Emmanuel Macron, la communication gouvernementale sur l'évolution du chômage a changé d'instruments de mesures et est passée d'annonces mensuelles sur la base des chiffres de Pôle Emploi à des annonces trimestrielles sur la base des chiffres du chômage selon la définition du BIT : pour être chômeur, il ne faut pas avoir travaillé une seule heure. Cela exclut donc tous ces chômeurs,

ces précaires qui ont effectué des boulots très courts dans le mois.

Les chiffres de Pôle Emploi ne sont plus donnés qu'une fois par trimestre et peu mis en avant, sauf s'ils permettent d'annoncer une baisse des catégories A, B, C confondues. Néanmoins, ceux-ci sont manipulés pour faire apparaître un solde positif des sorties de Pôle emploi sur les entrées.

En réalité, sur plus de 2 millions de sorties des effectifs de Pôle Emploi (pour à peu près autant d'entrées), seuls environ 21 % sont le fait d'une reprise de travail. C'est très peu ! Bien loin des chiffres de sortie dues aux procédures de sanction : cessation d'inscription par défaut d'actualisation, 43 % (oublis, retards...), radiations administratives, 8 % (sanction pour n'avoir pas rempli les obligations) S'ajoutent les mises en formation, 11 % (rarement suivi d'embauches).

Ces chiffres de Pôle Emploi ne tiennent pas compte des chômeurs non indemnisés qui ne voient aucun intérêt à rester inscrits à Pôle Emploi. Pour mémoire, à peine plus de 50 % des chômeurs catégories A, B, C sont indemnisés.

La crise n'étant pas que sanitaire, on comprend que si la pandémie va mettre un certain temps à être éradiquée, les conséquences ne seront pas celles d'une parenthèse de l'économie.

La crise sanitaire avec ses morts, ses malades, son confinement, le bouleversement de l'activité humaine a marqué les esprits. La crise économique et financière va être cruelle pour des millions de gens si nous n'imposons pas des mesures qui préservent la vie des salariés et de leurs familles, l'emploi.

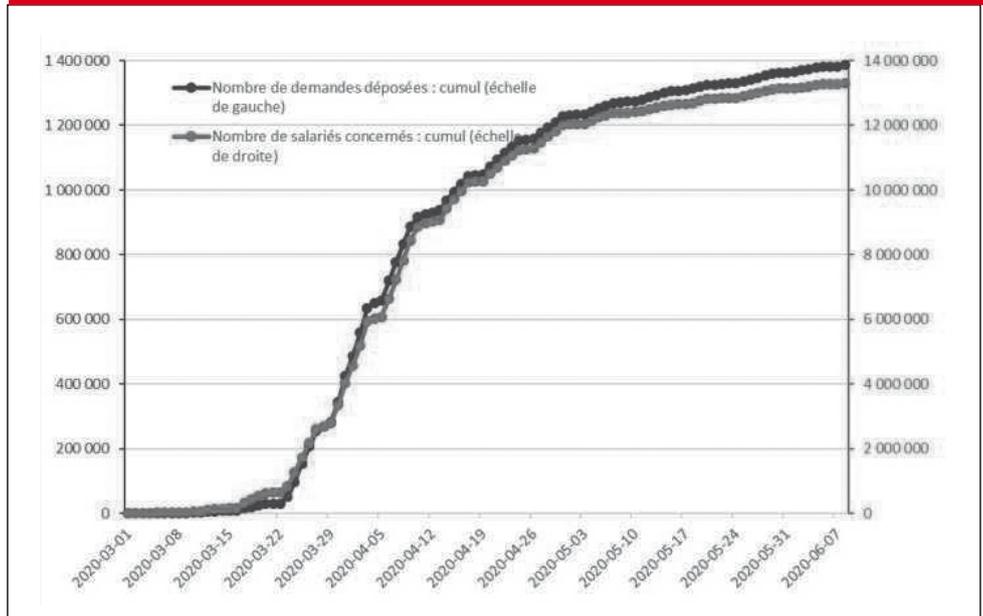
Contraint, le gouvernement a dû (comme d'autres) fortement ralentir l'activité économique. Des mesures d'accompagnement pour ne pas pénaliser les entreprises ont été prises :

**Des mesures de mise en chômage partiel**

On estime que 8,6 millions de salariés ont été effectivement au chômage partiel.

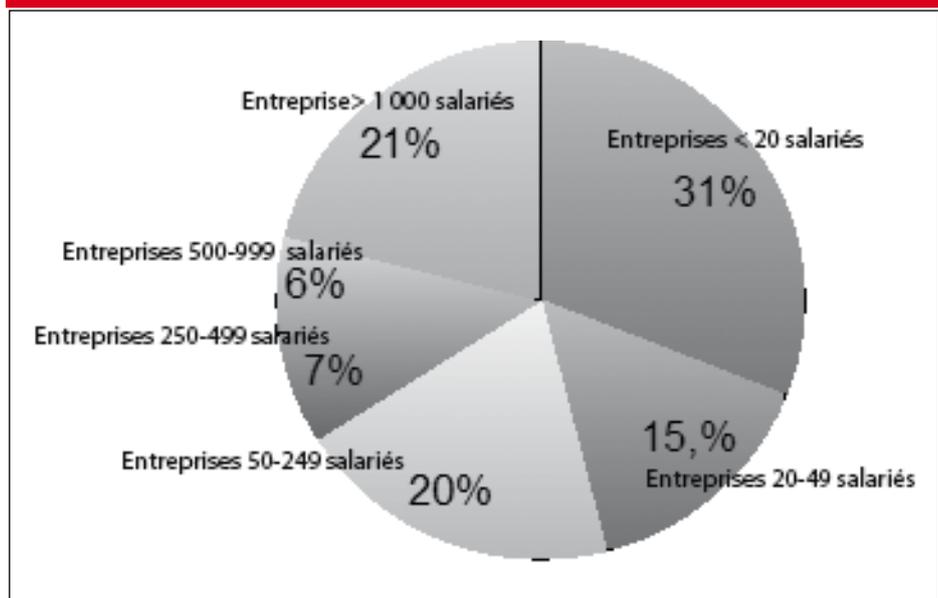
Ce chômage partiel touche prioritairement les petites entreprises : 46 % des salariés faisant l'objet d'une demande d'activité partielle

**Graphique 1 - Nombre cumulé de demandes d'activité partielle déposées depuis le 1<sup>er</sup> mars et nombre de salariés concernés**



Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 9 juin 2020 s'arrêtant aux données du 8 juin 2020. Avertissement : lors du dépôt de la demande d'autorisation préalable d'activité partielle, chaque établissement indique un nombre prévisionnel de salariés concernés. Ce dernier peut s'avérer *in fine* supérieur au nombre de salariés effectivement placés en activité partielle.

**Graphique 2 - Chômage partiel en fonction de la taille de l'entreprise**



depuis le 1er mars travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés. À l'inverse, ceux qui travaillent dans des entreprises de 250 salariés ou plus représentent 34 % des salariés en activité partielle.

Alors que de nombreuses entreprises annoncent des plans de licenciement (Renault, Camaïeu...) mais ne sont pas encore passées à l'acte, **nombre d'entres elles se sont débarrassées dans un premier temps de leurs intérimaires, première variable d'ajustement de l'emploi.**

Ainsi, au premier trimestre 2020, dans le contexte de crise sanitaire et de confinement, l'emploi intérimaire a enregistré un recul historique (-40,4 %, soit -318 100 intérimaires, contre -0,4 % soit -1 900 intérimaires au trimestre précédent) et rejoint ainsi un niveau comparable à celui atteint au creux de la crise économique 2008-2009.

La baisse concerne tous les secteurs, mais elle est plus forte dans la construction (-60,5 % après -2,6 % au trimestre précédent) et l'industrie (-40,7 % après -2,1 % au trimestre précédent) que dans le tertiaire (-31 % après -2,1 %).

**Sur un an, tous secteurs confondus, l'intérim chute de 41 %.**

**Des fonds publics ont été dégagés pour aider les entreprises sans condition ni exigence de maintien de l'emploi.**

Trois PLFR (projet de loi des finances rectificative) supplémentaires, dont le 1<sup>er</sup> dès le 23 mars, ont été adoptés à l'Assemblée Nationale pour un total de 133,5 milliards d'euros dont 31 financent le chômage partiel, 43,5 milliards d'euros pour les secteurs les plus touchés dont 8 milliards d'euros pour les TPE, 8 milliards d'euros pour l'automobile, et 15 milliards d'euros pour l'aéronautique.

**Rien pour la sécurité sociale dont le déficit devrait atteindre 41 milliards d'euros du fait des manques de recettes consécutifs aux pertes d'activité.**

Le gouvernement a également mis en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 327 milliards d'euros. Les banques se sont engagées à examiner toutes les demandes et à distribuer massivement, à prix coûtant, les prêts garantis par l'État pour soulager la trésorerie des entreprises.

S'engager à examiner n'est pas s'engager à aider et les 3,7 mil-

lions d'entreprises (sur 4 millions) classées micro-entreprises, qui emploient 2,7 millions de salariés, se heurtent très souvent au refus des banques. Combien s'en relèveront?

La BCE a annoncé au moins 3 milliards de prêts à -1 % aux banques. La seule condition est qu'elles prêtent aux entreprises et aux ménages **mais pour faire quoi? Payer les primes de licenciements? Investir pour supprimer des emplois et gonfler un peu plus les dettes des entreprises? Spéculer?**

À cela s'ajoutent 1 650 milliards (250 pour la France) versés sur les marchés financiers sous forme d'achat de titres.

Malgré ces mesures, pour le seul mois de mars, le nombre total de chômeurs catégories A, B, C a augmenté de 177 500 personnes (+ 5,5 %) et de 209 300 au mois d'avril.

**En catégorie A, le nombre de chômeurs atteint 4 575 500 fin avril soit +1 089 100 (+ 31 %) après 1,5 mois de confinement. Ce chiffre redescend de 150 000 en mai soit un total de 4 425 600. La fin du confinement a permis une reprise des activités de courte durée. Qui augmente de 210 800. Au total l'effectif des catégories A, B, C augmente encore en mai et atteint 6 125 400, son plus haut niveau enregistré depuis 1996!**

Les grands groupes annoncent des plans de licenciements importants mais les premières victimes sont les emplois précaires : les intérimaires, les ubérisés, qui deviennent chômeurs sans être licenciés, les emplois précaires dans la restaurations, les emplois saisonniers dans le tourisme...

Beaucoup de PME risquent de disparaître : obligées depuis des années, sous prétexte de partage des risques, à assumer les investissements nécessaires à leur sous-traitance, et donc à s'endetter fortement beaucoup de ces entreprises voient leurs charges de travail rapatriées vers l'entreprise donneuse d'ordre. Que vont devenir ces millions de salariés?

Quant aux grandes entreprises, l'objectif demeure la distribution de dividendes aux actionnaires. Beaucoup (pas toutes) ont annoncé y avoir renoncé pour 2020, mais toutes gardent cet objectif pour l'avenir.

**Graphique 3 - Volume de travail temporaire en équivalent temps plein et nombre d'intérimaires en fin de trimestre**



Champ : France hors Mayotte

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

La crise sanitaire pourrait bien servir de prétexte aux restructurations permettant de reconstituer les taux de rentabilité dégradés par la suraccumulation de capital provoquée par la course aux profits. Elle pourrait aussi avoir un effet d'aubaine pour toucher de fortes aides de l'État français.

### Renault

Par exemple Renault était déjà dans une situation difficile. En 2019, son résultat a été négatif pour la première fois depuis 2008-2009! La crise sanitaire est une opportunité pour restructurer, détruire une partie des moyens de production, renouer avec une rentabilité satisfaisante pour les actionnaires. C'est sur cet argument de surcapacité de production, contesté par la CGT et la CFTD que s'appuie la direction de Renault pour justifier 4 500 suppressions d'emplois.

### Dans le transport aérien

Les difficultés des compagnies aériennes ne datent pas du coronavirus.

En 2019, 23 compagnies aériennes, dont 9 européennes, ont arrêté leurs activités. C'est 5 de plus par rapport à l'année précédente 2018 qui avait compté 18 compagnies en faillite.

Ce n'est pas faute de trafic aérien puisque le nombre de passagers transportés (avant le covid 19) double tous les 15 ans tandis qu'en valeur, 35 % du fret passe par l'avion.

La volatilité du prix du pétrole, la concurrence low-cost, les fusions, les acquisitions... ont mis à mal les équilibres financiers de ces entreprises bien avant le covid 19.+

### Air France

La compagnie va recevoir 7 milliards d'€ de prêts avec comme corollaire que la compagnie fasse des réformes structurelles sur la maîtrise des coûts et des efforts de productivité. Ce qu'elle s'empresse de faire: c'est plus de 7500 emplois qui seraient supprimés!

Non seulement l'État français n'a aucune exigence sur l'emploi en prêtant notre argent mais il suscite ces 7580 suppressions d'emplois annoncées le 3 juillet.

### Airbus

D'autres aussi sont aussi touchées au cœur de leur objectif de distribution de dividendes. C'est le cas d'Airbus qui a engrangé fin 2019, huit années de travail dans son carnet de commande. Même si des annulations ou des reports diminuent ce carnet de commande, il y a une marge de sécurité qui ne justifie pas des licenciements sauf à privilégier les dividendes sur la vie des salariés.

Cette entreprise « stratégique » a largement bénéficié du financement du chômage partiel, de l'injection de liquidités et de garanties de prêts. Elle possède 30 milliards de liquidités.

Avec un chiffre d'affaires de 70 milliards d'euros, elle s'appretait à distribuer 1,4 milliards d'euros de dividendes sur les résultats de 2019.

Lors d'une réunion du comité stratégique de la filière aéro, avec les représentants du gouvernement, des syndicats salariés et des représentants patronaux, le PDG d'Airbus estime que la production va baisser de 40 % sur les deux années à venir. **Donc dit-il, il faut prendre des mesures sévères sur l'emploi.** Et lui, comme les autres PDG de la filière réclament la poursuite du financement du chômage partiel, le financement de la recherche et développement par l'État...

Les représentant patronaux des PME/PMI de la filière considèrent eux que c'est normal que les entreprises les plus faibles ne soient pas sauvées et ils considèrent que c'est une opportunité pour restructurer la filière! Les charges de personnel sont les seules sources d'économies... (compte-rendu CGT de cette réunion).

**Depuis, Airbus a annoncé 15 000 suppressions de postes dont 5 000 en France, non comptés les milliers d'emplois intérimaires déjà dégaés et non comptés les repercussions sur les PME dépendantes de l'avionneur. Le gouvernement se contente de dire que c'est trop!**

### La grande distribution

Elle est également touchée. Carrefour, Casino, Conforama, la Halle... autant d'entreprises qui ont déjà commencé à tailler dans leurs effectifs et à réduire leur nombre de magasins... bien avant la crise sanitaire. Des milliers de

salariés jetés au chômage dans les TPE, PME, des plans de licenciements géants dans l'industrie, dans la grande distribution, dans le transport...

### Se mobiliser

À partir du vécu dans les entreprises, dans les territoires, il y a urgence à opposer au pouvoir du patronat, aux préfets représentants du gouvernement, la force de comités d'action et de mobilisation: résistance mais aussi construction d'une autre logique avec les salariés, les citoyens, les organisations syndicales, les partis de gauche qui le veulent.

Il faut anticiper à tous les niveaux les mauvais coups, riposter collectivement immédiatement, faire avancer les idées, aider la colère à trouver le chemin d'un changement de société.

Il faut exiger par exemple la transparence dans l'attribution des aides financières gouvernementales et la répartition des prêts à taux zéro pour les entreprises réellement en difficulté, notamment les PMI et micro-entreprises dont la disparition va engendrer beaucoup de chômage et plus de désertification des villes et villages.

Il faut lier les financements publics sous toutes leurs formes à la condition du maintien de l'emploi avec la recherche et de nouvelles productions utiles.

Pour l'instant, des millions de salariés sont en chômage partiel mais pour combien de temps? Les financements vont se tarir. Il va falloir se battre à la fois contre les licenciements, contre le télétravail imposé durablement et pour le respect des mesures de sécurité au travail.

Plutôt que de relocaliser nos industries, ce qui déplace le chômage d'un pays à l'autre, les salariés étant toujours les perdants, ne faut-il reconstituer une industrie par des investissements permettant une production plus respectueuse de l'environnement, avec plus d'efficacité sociale et économique, et des salariés formés en permanence, au fait des avancées technologiques et informationnelles, pour le progrès?

**Des salariés collectivement sous-employés pour cause de crise sanitaire, un développement économique maîtrisé avec des finan-**

**cements contrôlés à promouvoir, n'est-ce pas l'occasion de faire avancer le projet du PCF de sécurité emploi formation: alterner des périodes de travail avec des périodes de formation réellement qualifiantes, rémunérées débouchant sur un emploi plus qualifié.**

Enfin ces comités d'actions et de mobilisation peuvent jouer un grand rôle pour la défense et le développement de nos services publics dont on a vu l'importance dans la continuité de notre vie pendant le confinement.

Qu'aurions-nous fait sans les éboueurs, sans les fonctionnaires territoriaux, sans les enseignants

qui assuraient tant bien que mal leur métier dans des conditions extrêmement difficiles et sans les personnels soignants... Loin des discours lénifiants de Macron, aucune des décisions d'avant n'est remise en cause: pas d'embauches ni de revalorisation des salaires à l'hôpital, diminution du nombre de fonctionnaires, privatisation des entreprises publiques (transport, énergie...).

La question des services publics et des entreprises nationales est un enjeu crucial pour un nouveau mode de développement de la société et pour l'emploi, pour les entreprises, au service des femmes

et des hommes. Il ne faut pas laisser retomber la mayonnaise. Nos services publics sortent auréolés de cette période difficile. C'est le moment d'être exigeant, et pourquoi pas, de faire avancer notre projet de fonds européen social, solidaire écologique pour le financement des services publics? Au même titre que nous devons être exigeant avec l'argent public national dans la défense de l'emploi, nous devons l'être avec l'argent public européen avec des exigences d'emploi sur l'argent prêté aux banques et sur l'utilisation des plans d'urgences de la BCE. ■

## Les plans sociaux déferlent, subventionnés par le gouvernement

Tibor Sarcey

Il n'aura pas fallu plus d'un mois de déconfinement pour voir les entreprises françaises multiplier les plans sociaux (Plan de sauvegarde de l'emploi - PSE - dans la novlangue), avec à la clef des destructions d'emplois et de savoir-faire pour la population et les territoires. Si l'on pouvait bien imaginer que ces derniers se succéderaient post-confinement, dans un contexte de laisser-faire du gouvernement, la rapidité avec laquelle le patronat se met en ordre de bataille pour engager des plans massifs de réduction du coût du travail traduit la victoire du capitalisme financier sur sa version industrielle, ou plus précisément le choix de maintenir la mondialisation sous la domination des multinationales et des marchés financiers.

1. Somme des rémunérations brutes versées aux salariés.

**A** lors même que la menace de la Covid-19 est loin d'être écartée et que le gouvernement prolonge le dispositif d'activité partielle, cette précipitation laisse entrevoir ce qui nous attend dans les mois qui viennent si rien ne vient contraindre les entreprises à garantir l'emploi, les salaires et les compétences.

### L'aveuglement au désastre: les leçons non tirées de la crise de 2008

Les 10 ans de recul qui nous séparent de la crise de 2008-2009 nous ont pourtant apporté un éclairage sur les arbitrages que

font les entreprises en cas de tension sur leurs taux de profit. Sauf parti pris idéologique et défense d'intérêts de classe, ce sombre retour d'expérience ne laisse guère de place au doute: guidées par les forces de l'argent, les entreprises licencient à tour de bras pour réduire leurs masses salariales<sup>1</sup> afin de protéger leurs profits. Le ministère du Travail recensait en 2008 environ 1 000 plans sociaux en France, et plus du double en 2009. Nous savons également que pour certaines d'entre elles, les crises économiques ont des effets d'aubaine permettant non pas de «protéger» leurs profits mais bien de les accroître. Cette période nous a également montré les effets de

cliquet de ces plans sociaux sur l'emploi et le tissu socioprodutif: en réorganisant les chaînes de production, en favorisant les externalisations et les délocalisations, de grandes filières industrielles ont été démantelées, aboutissant à des pertes durables (si ce n'est définitives) de compétences et de savoir-faire pour les territoires et la population. Par leurs comportements de prédation capitaliste, les entreprises ont largement participé à véhiculer et à amplifier la crise de 2008. Les mêmes causes produisant les mêmes conséquences, tout cela devait conduire à la crise actuelle, dont l'épidémie a été le catalyseur, et à lui donner une ampleur sans précédent. Mais

2. Une entreprise doit élaborer un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) lorsqu'elle compte au moins 50 salariés et qu'elle procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours. Ce plan est censé, sur le papier, prévoir un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre des licenciements et à favoriser le reclassement des salariés.

3. <<https://corporate.airfrance.com/sites/default/files/brochure-bd.pdf>>.

que font les grands groupes dans la période actuelle? Toujours guidés par les logiques du capital, ils continuent à se prêter à de semblables stratégies. Et que fait le gouvernement? Il les y encourage.

### Le grand retour des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Lorsqu'une entreprise met en place un PSE<sup>2</sup>, certaines étapes doivent cependant être respectées sous peine de prendre le risque qu'il soit invalidé par l'administration du travail (les Direccte). L'entreprise doit en effet définir un « motif économique » (il en existe trois : 1/ difficultés économiques ; 2/ problème de compétitivité ; et 3/ introduction d'une nouvelle technologie) permettant de justifier un projet de réorganisation aboutissant à des suppressions de postes et des licenciements. Un projet de PSE prend la forme d'un document (de plusieurs centaines de pages généralement) décrivant de manière détaillée ces différentes étapes, et présenté aux représentants des salariés (pour négociations) ainsi qu'à l'administration du travail (pour validation). Bien que purement formelles, ces étapes demandent généralement de la préparation de la part des directions d'entreprises. La précipitation avec laquelle de nombreuses entreprises se sont d'ores et déjà lancées dans des PSE laisse supposer que pour un grand nombre d'entre elles ces projets étaient déjà dans les tiroirs et qu'elles ont profité de la crise sanitaire comme un effet d'aubaine afin de faciliter leurs justifications. Plus généralement, et même pour les entreprises appartenant à des filières particulièrement touchées par la crise sanitaire, la rapidité de mise en œuvre de ces projets

de licenciements collectifs illustre la prise de pouvoir du capital financier sur le capital industriel : l'enjeu pour les grandes entreprises n'est pas tant de redéfinir une stratégie opérationnelle permettant de sécuriser les profits à moyen et long terme, mais plutôt de réaliser le plus rapidement possible des économies et des gains de productivité pour doper une rente de court terme, quitte à sacrifier l'outil de production, l'emploi, les compétences, et même le profit à plus long terme. Par ailleurs l'expérience montre que lorsque des entreprises se précipitent dans des projets ne visant que des économies de court terme, elles s'engagent dans des réorganisations souffrant de plein d'impensés, de coûts cachés, elles déstabilisent l'organisation du travail et la production, et enferment les salariés dans une spirale de PSE à répétition.

### Les plans sociaux : la partie émergée de l'iceberg

Alors que certaines grandes entreprises annoncent de très gros PSE (à l'image d'Airbus, d'Air France, de TUI France, de Renault, de Nokia, etc.), la majorité d'entre eux se déroulent dans leurs filiales ainsi que chez leurs sous-traitants qui voient leurs contrats commerciaux rompus, suspendus ou encore renégociés à la baisse. Car les PSE ne sont généralement rien d'autre qu'un véhicule juridique permettant aux grandes entreprises de justifier des plans d'économie massifs pour préserver ou accroître leurs marges. Ainsi, ces dernières doublent souvent leurs PSE d'une cure d'austérité en direction de leurs filiales et prestataires. Ces derniers, voyant les ressources diminuées, se lancent à leur tour

dans des plans d'économie se traduisant souvent par la mise en œuvre d'un PSE. Et cela, sans oublier les nombreux plans de licenciements de moins de 10 salariés, ne rentrant légalement pas dans le cadre des PSE. Quand on sait par exemple qu'Air France contribue directement, à travers l'ensemble de ses filiales françaises et de son réseau de prestataires, à 1 % du PIB national<sup>3</sup> on aperçoit l'ampleur des conséquences d'une telle stratégie.

Par ailleurs, on observe actuellement la multiplication des chantages patronaux à la négociation d'Accords de performance collective. Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont donné la possibilité aux directions d'entreprises de signer des accords avec les organisations syndicales présentes dans l'entreprise permettant de déroger au Code du travail sur des sujets tels que la rémunération, le temps de travail, la durée des congés, etc. Le problème pour le patronat étant qu'un tel accord nécessite la signature des syndicats. Problème en partie résolu : il suffit de créer une atmosphère de tension entre les syndicats et les salariés en faisant planer le risque d'un plan social en cas de refus de signer. La compagnie aérienne Ryanair s'y est récemment illustrée, comme bien d'autres depuis, en demandant à ses salariés français de diminuer leurs salaires pendant cinq ans sous peine de licenciements.

### Le gouvernement subventionne la casse sociale et économique

Le tissu productif étant particulièrement concentré et dominé par les grands groupes financiarisés, quand ces derniers laissent libre cours à leur recherche de rentabilité c'est toute la filière de production qui est impactée.

D'autant plus que de nombreux plans sociaux sont aujourd'hui décidés au niveau mondial par des groupes internationaux, déclinés ensuite pays par pays, filiale par filiale, quelle que soit leur situation économique réelle. Car la validation des PSE par l'administration du travail (par les Direccte – Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est pour l'heure suspendue à une



Les PSE ne sont généralement rien d'autre qu'un véhicule juridique permettant aux grandes entreprises de justifier des plans d'économie massifs pour préserver ou accroître leurs marges.



vérification purement procédurale, notamment vis-à-vis des élus du personnel : présentation du projet, respect des délais d'information, présentation du nombre de postes supprimés et de licenciements envisagés, etc. La Direccte vérifie seulement que soit exposé et présenté aux représentants du personnel le motif économique, mais sans se prononcer sur sa pertinence ou son origine. Ainsi, à travers des mécanismes de refacturation assez simples, les économies réalisées à la suite d'un PSE déclenché dans une filiale implantée en France (en bonne santé financière) peuvent être rétrocédées à un groupe étranger (lui aussi en très bonne situation financière), sans que l'administration n'ait son mot à dire. L'aberration économique et politique d'un tel laisser-faire atteint son paroxysme lorsque ces mêmes filiales bénéficient d'aides publiques. Car d'une manière générale, les entreprises qui annoncent aujourd'hui des suppressions massives d'emplois et des destructions de savoir-faire sont les mêmes entreprises qui ont bénéficié de mesures de chômage partiel, de report de cotisations sociales, de prêts bancaires garantis par l'État, etc. En refusant de les conditionner au maintien des

emplois, ces aides deviennent purement et simplement des primes publiques à la casse sociale, parfois même au profit de groupes étrangers.

### Stopper la contagion en prenant des mesures d'urgence pour l'emploi et les compétences

Face aux stratégies destructrices des groupes et au soutien que le gouvernement veut continuer de leur apporter, rien n'est plus urgent que de donner aux luttes contre les licenciements la force de résister efficacement au cataclysme social et à l'effondrement économique. Montrons qu'un autre chemin est possible en faisant s'exprimer l'exigence d'un moratoire sur les licenciements annoncés par les grands groupes et leurs filiales. Exigeons le lancement d'une conférence nationale (précédée de conférences régionales) pour responsabiliser dans ce sens les entreprises et les banques sur des engagements précis et planifiés de sécurisation des emplois et de développement de la formation.

Dans ce cadre, la bataille peut porter sur des mesures urgentes qui peuvent être prises à très court terme, au moins à deux niveaux :

– Le 1<sup>er</sup> juillet entrera en vigueur un dispositif de chômage partiel longue durée (qui pourra durer 2 ans maximum). Saisissons-nous de cette période pour relancer le débat sur un tout autre dispositif réservant les soutiens publics (garanties d'emprunts bancaires, bonifications d'intérêts) aux entreprises qui privilégieront la sécurisation de l'emploi (maintien du contrat de travail accompagné d'un contrat de formation financé de façon mutualisée par les entreprises), mais également dans leurs filiales et chez leurs sous-traitants, *via* par exemple la prolongation dans les mêmes conditions tarifaires des contrats commerciaux.

– Il faut donner aux Direccte les moyens humains, les compétences et surtout les consignes leur permettant d'empêcher la mise en œuvre de ces PSE. Elles doivent avoir un droit de regard sur les raisons économiques présidant aux décisions de mise en place des PSE, ainsi que sur leurs conséquences sociales et territoriales, et non sur le seul respect des procédures. Elles doivent également pouvoir valider des contre-propositions formulées par les salariés et leurs représentants, avec un droit d'accès à des crédits bancaires bonifiés pour leur financement. ■

## Pour une sécurité d'emploi ou de formation

Frédéric Boccara

Comment faire face au déferlement des plans de suppressions d'emplois et à l'explosion du chômage ? Une réponse à la hauteur exige d'opposer une perspective radicale à la logique destructrice de la rentabilité capitaliste. C'est là la cohérence qui inspire le projet de construire un système de sécurité d'emploi ou de formation, axe majeur du projet communiste. Les développements qui suivent sont tirés du rapport présenté le 27 mai 2020 par Frédéric Boccara devant la commission économique du PCF.

**L**a sécurité d'emploi ou de formation est un projet communiste, radical et réaliste. Il a été formulé dès 1996 par Paul Boccara, à la suite des grandes batailles de décembre 1995, avant

qu'il ne le présente de façon détaillée dans un livre de 2002. Mis en débat dans le parti, il en est devenu ensuite le bien commun dès le 29<sup>e</sup> congrès<sup>1</sup>. En janvier 2017, il a fait l'objet d'une proposition de loi élaborée avec André Chassaigne

et déposée à l'Assemblée nationale pour mener la bataille politique désertée alors par une partie de la direction nationale.

Notre dernier congrès l'a placée au cœur des trois enjeux révolutionnaires comme du projet communiste.

1. Pour des textes plus courts, on peut renvoyer soit à Paul Boccara, *Le Capital de Marx, son apport et son dépassement* (p. 153), soit au numéro de janvier-février 2017 de la revue *Économie & Politique* (p. 38-41).

## SEF ET 38<sup>e</sup> CONGRÈS

Notre dernier congrès a placé la sécurité d'emploi ou de formation au cœur des trois enjeux révolutionnaires comme du projet communiste. Dans la partie «un processus révolutionnaire» (partie 3.2) il insiste sur «la nécessité d'une révolution des rapports sociaux de production, de consommation et de répartition avec :

- une appropriation sociale des moyens de production, d'échange et de financement, de la gestion des entreprises [...];
- l'avancée d'une sécurité d'emploi ou de formation, avec des activités de développement des capacités de chacune et chacun, garantissant une continuité de revenu tout au long de la vie, dépassant le salariat capitaliste, vers une société sans classe. Notre proposition doit alimenter un grand débat au regard des propositions de salaire à vie, revenu universel ou Sécurité sociale professionnelle, suscité par la crise du marché du travail;
- un nouvel âge de la démocratie à tous les niveaux [...].

Et ajoute :

«Cela suppose une révolution politique qui, à chaque étape, arrache toujours plus au capital la maîtrise des leviers de pouvoir, notamment ceux de l'État. Cela signifie une transformation ininterrompue des institutions, avec des pouvoirs d'intervention directe, décentralisés, de tous les acteurs sociaux, des citoyennes et citoyens. Cela permettrait de pousser la démocratie jusqu'au développement de l'autogestion économique et politique.»

Dans la partie sur les propositions (partie 3.3, «porter un projet communiste») c'est le premier des «objectifs sociaux transformateurs» :

«Nous voulons avancer vers une sécurité d'emploi et de formation permettant à chacune et chacun de conjuguer mobilité choisie et sécurité accrue de ses revenus et de ses droits. Cette proposition prenant appui sur l'aspiration partagée à une formation et à une mobilité choisie, à un travail utile et qui ait du sens, comme sur la nécessité pour la société d'élever le niveau de formation et de qualification pour répondre aux besoins de souplesse et d'adaptabilité de la production moderne. [...] ce système pleinement réalisé permettrait de supprimer le chômage, de révolutionner le contenu du travail, de dépasser l'opposition travail-hors travail [...]. Il ouvre la voie à une nouvelle organisation des temps de la vie, donnant à toutes et tous plus de temps pour se former, plus de temps à consacrer à sa famille, plus de temps pour la vie sociale, pour les activités sportives, politiques, syndicales ou associatives. Progresser dans sa construction est inséparable de la défense et de la promotion d'une protection sociale efficace.»

Et par ailleurs, dans la partie 5.1, stratégie et «les bases sociales et politiques du rassemblement» nous insistons sur son potentiel unificateur de tout le monde du travail et de la création :

«À l'opposé de ce travail de division, il s'agit de faire prendre conscience par les luttes et l'éducation populaire qu'ils et elles s'affrontent à la même logique, au même adversaire et combien leurs aspirations ont des besoins communs : [...] «une sécurité d'emploi, de formation et de revenus. »

Reprise et déformée par d'autres qui la conçoivent comme un simple dispositif d'accompagnement social des licenciements par des indemnités et une formation alibi, elle nécessite plus que jamais une nouvelle appropriation créative et collective car elle constitue une proposition communiste centrale et une perspective majeure renforcée par la situation actuelle et à l'appui des luttes, comme y insiste notre 38<sup>e</sup> congrès<sup>2</sup>. La présenter comme l'ambition d'une Sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle montre certes l'ambition profonde, radicale, révolutionnaire dont la SEF est porteuse mais cela peut l'amener à être comprise et récupérée de droite – et elle l'est parfois – comme un simple dispositif d'accompagnement social des licenciements par des indemnités assorties d'une formation alibi. Il s'agit au contraire d'un levier pour agir sur les entreprises et sur l'emploi, et d'une perspective révolutionnaire politique et de société, d'une nouvelle conception de l'efficacité, et même de la civilisation, de l'émancipation des femmes et des hommes conjuguant travail et autres activités sociales libres, avec la formation qui se situe entre les deux.

## La sécurité d'emploi ou de formation (SEF) : une présentation

### Principes

L'idée de base de la SEF est que chacune et chacun se verrait assurer soit un emploi, soit une formation débouchant sur un meilleur emploi que le précédent, le tout dans une sécurité de revenu et une liberté de choix. Il s'agit de dépasser le marché du travail dans un processus de lutte à partir des exigences objectives (la réalité) et subjectives (exigences des gens). C'est, de façon marxiste, un but formulé à partir de ce qu'expriment les luttes, une sorte de «passage à la limite», dans un processus marxiste d'élaboration d'aller-retour avec le réel.

De quoi s'agit-il donc concrètement ? d'éradiquer le chômage et la précarité en répondant à trois besoins :

– (1) le besoin de **souplesse**, pour l'évolution des productions, tout particulièrement la transformation écologique et sociale de notre

2. Notamment les parties 3.2 («Un processus révolutionnaire»), 3.3 («Porter un projet communiste») et 5.1 («Les bases sociales et politiques du rassemblement»).
3. Et encore, pour les fonctionnaires, les modes de gestion avec la mobilité

## NEUF CARACTÉRISTIQUES DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI OU DE FORMATION

On peut relever 9 caractéristiques du projet, qui renvoient à des droits, des libertés et des principes.

**Sécurité :** le droit à la sécurité de revenu et à la maîtrise des sécurités, au lieu de l'insécurité aliénante du marché du travail liée à la fois au chômage, au revenu précaire et au ballottage d'un emploi à l'autre, et même d'un poste à l'autre au gré des restructurations, dans les entreprises et même dans la Fonction publique. Cette question de la sécurité est fondamentale. On pourrait même présenter la très longue histoire des civilisations humaines, de l'hominisation, comme une longue marche vers la sécurité, ou vers les sécurités fondamentales, au contraire de la précarité sauvage dont Laurence Parisot, ancienne présidente du MEDEF avait fait l'éloge. Nous devons prendre cette aspiration de façon offensive. Ne laissons pas cette aspiration à ceux qui la pervertissent, à l'instar des « va-t-en guerre » qui pervertissent la grande aspiration humaine à la paix. Sécurité s'oppose radicalement à précarité et à flexibilité. L'aspiration à la sécurité renvoie au besoin de toute une construction sociale de pouvoirs par des institutions, des règles et des droits personnels et collectifs, des moyens hautement socialisés, un progrès économique, avec la recherche d'une autre efficacité, mais aussi un progrès de civilisation.

**Mobilité :** le droit à la mobilité entre emploi et formation, entre emploi et un emploi différent jugé meilleur (y compris par un changement de trajectoire), entre travail et autres activités sociales que le travail. Une mobilité maîtrisée, en lien avec la sécurité et les droits. C'est l'idée de la possibilité de dépasser les enfermements et certaines aliénations.

**Pouvoirs nouveaux face aux marchés financiers :** des pouvoirs sur la définition des productions, sur les décisions d'investissements, sur l'organisation du travail, mais aussi en amont sur les décisions de recherches, et bien sûr sur l'utilisation des fonds. Ce sont à la fois des droits et des libertés nouvelles.

**Efficacité nouvelle :** une efficacité par les qualifications, par les recherches, par l'emploi, par l'emploi de qualité, par le partage des coûts contre l'accumulation du capital, contre le coût du capital et les monopoles financiers. Car la formation, la créativité pour le développement de l'information deviennent fondamentaux. Appuyés par la sécurité qui est fondamentale, ils devraient commencer à prédominer pour une nouvelle efficacité. Une efficacité qui élargit l'ensemble du « gâteau » produit, qui est le revenu global à se partager, au lieu de s'intéresser au seul profit égoïste.

**Liberté nouvelle :** une liberté de se former, de se développer soi-même, une liberté de réduction du temps de travail, d'autres activités sociales émancipées du marché du travail, mais en articulation avec celui-ci : un peu comme dans la magnifique formule de Marx qui explique que la liberté c'est au-delà de la nécessité « imposée de l'extérieur » de travailler pour produire des moyens d'existence, donc elle est au-delà du travail au sens où nous l'entendons, mais qu'elle ne peut s'épanouir que les pieds dans la glaise, dans le « royaume de la nécessité »<sup>1</sup>.

**Levier :** un levier d'intervention et d'action sur le couple entreprises-banques. La SEF, c'est un levier d'action sur les entreprises et les banques, cœur du pouvoir du capital et de sa logique, un levier appuyé par des pouvoirs sur l'argent, par des institutions nouvelles dans les territoires et au niveau national et par des services publics transformés.

**Services publics :** des services publics dans une conception nouvelle, en appui à la sécurisation et à l'intervention. Je pense tout particulièrement à trois services publics : un service public de l'emploi et de la formation (SPEF), le service public de la monnaie et du crédit, le service public de la statistique de la prospective et du suivi économique et social. Le SPEF n'existe pas, en réalité. On a le service public de la formation professionnelle d'un côté, celui du chômage de l'autre. Il faudrait vraiment le développer et le transformer profondément et qu'il agisse en appui aux gens et à leur sécurisation (en partant de Pôle emploi, la formation continue, l'inspection du travail, etc.). Le service public de la monnaie, avec la création monétaire, les banques publiques existantes et des banques à nationaliser, doit devenir très important, et il y a celui de la fiscalité sur les entreprises, qu'on pourrait considérer comme un service public de l'action sur les entreprises (y compris le suivi des aides, etc.).

**Dignité et insertion :** c'est l'idée de promouvoir l'emploi, l'emploi digne et de qualité pour chacune et chacun. En effet, le plein-emploi, notion keynésienne, ce n'est pas l'emploi pour toutes et tous, et on ne se préoccupe pas de son contenu. La SEF au contraire, c'est une responsabilité pour une égale dignité et pour que chacune et chacun ait un emploi, et progresse : insertion des jeunes, faire reculer le sous-emploi des femmes, avec des temps partiels imposés, etc. Il s'agit de toutes et tous, quels que soient le genre, la génération, l'origine présumée ou assignée, ou encore la différence physique (handicap, notamment).

**Démocratie :** il s'agit des conférences territoriales, puis régionales et nationales (voir dans ce numéro l'article « améliorer la proposition de loi visant l'instauration d'une garantie salaire-formation au service de la transition écologique et sociale de l'économie »).

On pourrait ajouter la dimension internationale. Elle n'est pas développée ici mais on peut se reporter au dossier « Face à la mondialisation capitaliste, quelle révolution pour un monde de partage et de coopération ? » paru dans le numéro 786-787 (janvier-février 2020) de notre revue.

1. « Le règne de la liberté commence seulement là où l'on cesse de travailler par nécessité et opportunité imposée de l'extérieur ; il se situe donc, par sa nature, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite [...]. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité. » (in *Le Capital*, Livre 3, p.742 de l'édition de 1976 des Éditions sociales).

mode de production ;

– (2) le besoin de **sécurité** et les aspirations sociétales à une vie émancipatrice dans la maîtrise des temps et de la relation entre travail et hors travail ;

– (3) le besoin de **efficacité nouvelle** qu'appelle la révolution informationnelle qui met les compétences des salariés, leur créativité en son cœur, et plus généralement rend prioritaires les dépenses de développement des capacités humaines plutôt que l'accumulation du capital financier et matériel.

### Une portée révolutionnaire nouvelle

La SEF articule émancipation personnelle (notamment par la formation, mais aussi par un travail plus digne et mieux maîtrisé) et contribution à la société, à son développement par son travail, par la participation à la production, mais aussi par les activités créatrices. D'une certaine façon, on va au-delà du communisme de nos anciens, parce que la société est plus développée. Par exemple d'une certaine idéologie rugueuse qui s'est développée en Union soviétique et qui tend à réduire la personne à sa contribution à la société par son travail.

Là, nous pouvons poser la question d'un communisme plus ambitieux et plus moderne. C'est aussi parce que nous ne sommes pas dans les mêmes conditions historiques que l'arriération russe, voire que la France des années 1950 !

La SEF prend au sérieux la possibilité ouverte par la révolution informationnelle que « le libre développement de chacun devienne la condition du libre développement de tous ». En tous cas, d'aller en pratique vers cette définition du communisme par Marx.

La SEF, c'est de nouveaux droits et une nouvelle liberté, dans l'efficacité et grâce à l'efficacité. Il faut insister sur la liberté. Il s'agit de sortir le travail et l'emploi – ainsi que la production – de la domination du capital. Bref, d'engager le dépassement du marché du travail.

Voyons bien en effet que la sécurité s'oppose à la précarité fondamentale du marché du travail capitaliste où tout salarié (à l'exception notable des fonctionnaires<sup>3</sup>) est fondamentalement précaire, il peut être licencié. C'est lié au fait

de le réduire à une marchandise, la force de travail, que les employeurs achètent ou non, et peuvent rejeter dans le chômage. Cette précarité serait supprimée. Avec la formation rémunérée et choisie, la SEF s'oppose aussi au maintien des travailleurs dans un statut subalterne, et à l'alternative fermée entre travail et chômage. La SEF s'oppose aussi aux monopoles de pouvoir du capital sur l'organisation du travail, la direction des entreprises, les moyens de financement car les travailleurs disposeraient de pouvoirs d'intervention nouveaux dans les entreprises et de pouvoirs de saisine du crédit bancaire. Paul Boccarda considérait même la SEF dans la perspective d'un dépassement du travail lui-même comme « forme historique aliénée des activités créatrices, qui sont le propre des êtres humains, pour des activités sociales de créativité maîtrisées par chacun ».

### Fonctionnement Comment serait assuré le revenu ?

Il faut d'abord revenir sur un point : il faut distinguer le salaire et les autres revenus, comme les allocations formation.

Le salaire est la contrepartie monétaire d'un travail prescrit par un employeur. Le revenu perçu par chacune ou chacun est plus large : on peut le percevoir sans devoir donner une contrepartie. Par exemple, les allocations formation, les aides sociales sont des revenus qui ne sont pas du salaire mais de la redistribution prise sur une production faite par les travailleurs.

Dans toutes les sociétés, les travailleurs produisent plus que ce dont ils ont besoin pour eux, individuellement. Dans le capitalisme, c'est le capital qui a le pouvoir sur ce qu'ils produisent en plus de leurs besoins, la plus-value. Et une grande partie va en profit. Mais dans notre société, le CMES (capitalisme monopoliste d'État social) en crise, le capital a dû faire la part du feu et cette valeur supplémentaire est déjà mixte, même si le capital la domine. Ce revenu supplémentaire est mutualisé, pour une part importante, en cotisations sociales ou va aux services publics, etc. C'est pourquoi la bataille pour l'extension de ces autres revenus mutualisés est une

bataille de classe, c'est pourquoi dans le même temps elle nécessite la production de ce revenu par le travail, et son extension. Il ne faut pas confondre les deux, comme le fait allègrement par exemple Bernard Friot. On ne comprend plus rien et on perd le sens de la bataille politique.

Dans un système de SEF, le salaire serait assuré par l'entreprise ou l'employeur (État, collectivité publique, etc.). Le revenu autre serait financé par le nouveau système, notamment à partir de cotisations sociales mutualisées, de nouveaux prélèvements, d'une contribution possible de l'entreprise et d'éventuelles avances par un Fonds de sécurisation de l'emploi et de la formation. Le système développe le revenu global produit sur lequel est prélevé le revenu versé. Car la formation améliore l'efficacité et les droits d'intervenir sur les investissements, la production, l'utilisation des fonds permettent de viser cette croissance du bon revenu, au lieu de l'intoxication de la croissance par le profit et le cancer financier.

### La SEF en pratique

Le travail que nous avons réalisé pour la proposition de la loi « Chassaigne » sur la SEF déposée en 2017, juste avant la présidentielle, contenait différents éléments de mise en pratique. J'en donnerai quatre ici.

Premièrement, la sécurisation du **contrat de travail**, en instaurant une double affiliation pour tous : un contrat de travail sécurisé avec l'employeur, de type CDI très amélioré et une convention de sécurisation avec le service public de l'emploi et de la formation donnant droit à une formation avec un revenu maintenu, si l'on s'engage dans un projet d'emploi ou de formation, et un appui à la sécurisation. Ceci pour toute personne décidant d'entrer sur le marché du travail.

Deuxièmement, pour les **jeunes**, d'une part un quota de 10 % d'embauche de jeunes de moins de 25 ans par toutes les entreprises, indispensable si l'on veut sortir de cette exclusion massive de la jeunesse hors emploi sécurisé. Ce quota d'embauche se ferait avec les mêmes conditions de salaire que les autres travailleurs, pour ne

imposée et les restructurations permanentes, comme la récente mise à bas du statut de la Fonction publique, tendent précisément à précariser les fonctionnaires et à revenir sur les avancées de sécurité offertes par le statut, y compris avec ses mobilités et moyens de formation. Au rebours, il faudrait développer ces deux éléments – sécurité et droit à la formation – avec des mobilités plus ouvertes et mieux maîtrisées.

pas les opposer entre eux, et avec des contrats doubles de type CDI + droit à la formation. D'autre part une allocation d'autonomie-formation, pour les jeunes scolarisés, avec une partie fixe et une partie progressive calculée en fonction des revenus du foyer de rattachement.

Troisièmement, les **restructurations et licenciements économiques**. Des droits nouveaux pour des solutions et projets économiques alternatifs, sans suppressions d'emploi : droit de moratoire suspensif des licenciements, droit d'examen de la situation et des comptes de l'entreprise ou du groupe, droit de contre-propositions s'appuyant sur l'emploi et

les compétences en baissant les prélèvements du capital, et partageant les coûts, droit de saisine du pôle public bancaire et financier, avec un Fonds de sécurisation de l'emploi et de la formation.

On peut prendre l'exemple de l'automobile en cours. Il y a débat : faut-il dire on ne change rien ? Ou plutôt : sécurisation des emplois, mises en formation, nouvelle production, recherche, s'appuyer sur les capacités des femmes et des hommes et sur les territoires pour cette nouvelle production, et dans le même temps responsabilité des constructeurs automobile pour cette sécurisation ! C'est un tout autre message : nous sommes pour des transformations, mais

pas du tout celles du capital et des marchés financiers, guidées par une logique de « l'argent pour l'argent ».

Quatrièmement, **des conférences régionales de l'emploi et de la formation** avec des représentants des travailleurs, des élus, des associations, des représentants des entreprises, des services publics de l'emploi et de la formation, fixant des objectifs annuels chiffrés d'emplois et de mises en formation. Elles débattent de l'efficacité des politiques d'emploi et des pratiques des entreprises. Elles peuvent saisir un Fonds régional pour l'emploi et la formation (FRÉF) à l'appui de la réalisation des objectifs d'emploi qu'elles se fixent. ■

## La SEF dans le débat politique

Frédéric Boccaro

**L**a SEF s'oppose à la flexisécurité, objectif majeur de l'UE, laquelle flexisécurité a sa version de droite et « de gauche », de Macron à la CFDT, en passant par nombre de voix à EELV. La flexisécurité, c'est faciliter les licenciements en contrepartie de petites sécurités très limitées. Les licenciements sont pris comme une donnée qu'il faudrait accepter, puis accompagner plus ou moins, selon son degré de social ou de libéralisme.

La SEF prend acte cependant de l'importance nouvelle à accorder à la formation, de même que les dispositifs de chômage partiel prennent acte du fait qu'il faut préserver les salariés, tout particulièrement dans leurs compétences et savoir-faire. Mais le fondement de flexibilité par-dessus tout qui est au cœur de la flexisécurité, dont l'acceptation des licenciements, fait partie, mine l'ensemble. La SEF s'oppose aussi aux rigidités et gâchis des garanties autoritaires d'emploi tels qu'il en existait jadis en Union soviétique.

À gauche, nous partageons deux objectifs : un revenu pour tous et la possibilité d'un travail pour tous (ce n'est pas la même chose que le « tous au travail » : nous ne sommes pas pour le travail obligatoire!).

Prenons le « revenu d'existence » prôné par Benoît Hamon. Nous partageons l'idée d'un revenu pour tous, y compris sa dimension philosophique. Mais avec cette proposition, le revenu est totalement coupé du travail et de l'emploi. Cela enferme dans un ghetto, contre l'aspiration à la dimension de dignité et d'apport à la société que contient le travail. En outre, on ne se préoccupe pas de produire le « gâteau » à partager et encore moins de l'étendre. Ce revenu risque donc, comme beaucoup l'ont remarqué, d'être surtout un minima social car on reste dans la pure répartition de la richesse produite. Et d'ailleurs, la première étape proposée, récupérée en outre depuis par Emmanuel Macron, consiste en une reconversion-fusion des minimas sociaux existants (Revenu universel d'activité – RUA). Enfin, cette approche

partage l'idée d'une fatalité de la baisse du volume d'emplois, de la raréfaction technologique de l'emploi et donc elle nourrit l'idée de l'acceptation des licenciements.

De son côté, Jean-Luc Mélenchon a avancé la proposition de « l'État employeur en dernier ressort ». C'est l'idée que l'État embauchera tous les chômeurs qui n'auront pas été embauchés autrement. Présentée comme très keynésienne et avec une apparence de radicalité, c'est en réalité déresponsabiliser totalement les entreprises et le patronat, aussi bien sur les licenciements que sur le volume d'emploi, ou encore sur la qualité des emplois<sup>1</sup>. En outre, cette proposition, hyperétatique, ne tient pas la route économiquement : d'où l'État tirerait-il les moyens financiers d'embaucher les chômeurs ? Et si c'est par création monétaire, comment produire les richesses correspondant à cette création monétaire ? Il faut former, investir. Donc se poser la question des entreprises (leurs critères de gestion et les pouvoirs sur les entreprises) et de la formation, du lien formation-emploi. L'évo-

1. Voir « Mélenchon, le problème c'est le programme », Denis Durand, Médiapart, 2017.

lution des activités, la conception de l'efficacité sont des questions politiques majeures qu'on ne peut pas éviter. Mais Jean-Luc Mélenchon a souvent déclaré: «laissons les patrons faire ce qu'ils savent très bien faire: gérer!».

Un peu dans la même veine, il y a la proposition de «salaire à vie» portée par le sociologue Bernard Friot. L'idée est celle d'un salaire toute la vie, financé par des cotisations sociales, car toute activité serait un travail. Sous une apparence simple, c'est un ultra-simplisme. Confondre salaire et revenu revient à dire aux licenciés de l'automobile qui vont toucher une allocation (un revenu) après leur licenciement: «Vous touchez votre allocation, on va dire que c'est un salaire et que votre activité est un travail, et vous toucherez votre allocation toute votre vie.» Dans ces conditions, pourquoi se battre pour un emploi? Non seulement c'est totalement à côté des luttes et exigences, mais en plus cela ne tient pas la route. Il faut bien distinguer le travail qui produit des valeurs sociales permettant de financer (par des cotisations ou autres) le revenu de ceux qui ont une autre activité! Et il faut développer l'efficacité, par la formation, la recherche et l'investissement efficaces.

Enfin, parmi les formations qui se réclament de la gauche, on continue à trouver la notion de flexisécurité sous forme d'un «accompagnement sympa» des chômeurs... Par exemple chez EELV ou du côté du PS. L'idée, que l'on peut même retrouver parfois chez nous, est de travailler sur les reconversions en responsabilisant le service public de l'emploi... tout en prenant les licenciements pour une donnée et sans agir sur les entreprises. Ainsi, une première version de proposition de loi (PPL), intitulée «garantie salaire-formation» nous avait été soumise par notre camarade député Pierre Dharréville qui allait tout à fait en ce sens: face à des licenciements, on met une allocation qui maintient le salaire pendant 2 ans, mais on ne maintient pas le contrat de travail, on accompagne par Pôle emploi avec de la formation. Mais qu'est-ce qu'on fait s'il n'y a pas d'emploi au bout? Il faut au contraire impliquer les entreprises, les responsabiliser dans la création d'emploi

“

**La SEF est un levier d'action sur les entreprises et les banques, pour qu'elles suivent une autre logique que celle des marchés financiers et du taux de profit des capitaux. Cela veut dire qu'il faut assumer une forme de conflictualité.**

”

pour des productions efficaces et utiles dans les territoires, tout en mobilisant certes Pôle emploi. Des restructurations sont nécessaires, des évolutions profondes des productions, mais c'est au contraire en s'appuyant sur l'emploi et en fai-

sant lever sur les entreprises pour un autre type d'investissement et de production qu'on en relèvera le défi. C'est d'ailleurs le sens des batailles en cours, que ce soit à Renault, à General Electric, à Alstom, à Air France ou ailleurs. C'est en ce sens que nous avons proposé de modifier la proposition de loi déposée récemment par le député communiste Pierre Dharréville, en y ajoutant un quatrième article créant des conférences territoriales, régionales et nationales «pour la sécurisation de l'emploi et la formation et pour la transformation écologique et sociale».

La SEF est un levier d'action sur les entreprises et les banques, pour qu'elles suivent une autre logique que celle des marchés financiers et du taux de profit des capitaux. Cela veut dire qu'il faut assumer une forme de conflictualité. Certes, il ne s'agit pas d'entrer dans une logique de «tout ou rien», notamment avec les autres forces de gauche, mais de voir la nécessité d'une cohérence minimale et d'une certaine radicalité pour être au niveau des exigences objectives. L'enjeu du débat à gauche, comme des luttes politiques ou sociales dans le pays c'est de mettre à l'appui de l'objectif social d'un emploi et d'un revenu sécurisé des moyens à la hauteur (argent, formation, services publics) et des pouvoirs adéquats exercés par des institutions nouvelles, notamment sur l'utilisation de l'argent par les entreprises et les banques (et par l'État employeur).■



# REVENU UNIVERSEL : FAUSSE BONNE IDEE



Revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans conditions de ressources ni obligation de travail\*, il est alléchant pour une partie de la gauche. Néanmoins, c'est un projet politique qui légitime le système capitaliste plutôt que de faire une proposition révolutionnaire.

## LEGITIME LE CHÔMAGE

En posant comme une fatalité la baisse d'emploi, le revenu universel légitime les licenciements et le chômage. C'est le renoncement aux alternatives comme la réduction du temps de travail et la sécurisation de l'emploi et de la formation. Il s'oppose ainsi à l'aspiration à la dimension de dignité et d'apport à la société que contient le travail.



## RENFORCE L'EXPLOITATION

En déconnectant travail, création de valeur et sa rémunération, il pousse les employeurs à baisser les salaires en dessous du niveau de subsistance étant donné que les travailleurs ont déjà une source de revenu.

## SUPPRIME LA PROTECTION SOCIALE

Il serait financé par la suppression d'une partie ou de la totalité du système de protection sociale financée aujourd'hui par un système solidaire de cotisations sociales.



## UNE AUBAINE POUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Sans protection sociale, les risques sont ainsi individualisés en cas de maladie, chômage, vieillesse, etc. Les individus n'auront d'autre choix que le recours aux coûteuses assurances privées.

## LE PROFIT RESTE LA BOUSSOLE DE L'ECONOMIE.

C'est un projet politique qui légitime les décisions de production des propriétaires du capital alors que leur seul critère est le taux de profit. Il y a pourtant urgence sociale et écologique à changer le comment et le pourquoi produire.



# POUR UNE SÉCURITÉ D'EMPLOI ET DE FORMATION



La SEF est un projet communiste, radical et réaliste qui consiste pour chacune et chacun d'être soit en emploi, soit en formation débouchant sur un emploi, meilleur que le précédent, dans une sécurité de revenu, et un progrès de celui-ci, et une liberté de choix.

## MET FIN AU CHÔMAGE ET À L'INSECURITÉ

La SEF s'oppose à l'insécurité du marché du travail où chaque salarié peut subir le chômage. Par la création d'institutions, de règles et de droits personnels et collectifs, elle garantit la sécurité d'un revenu financé par des cotisations sociales mutualisées, de nouveaux prélèvements, d'une contribution de l'entreprise et par un Fonds de sécurisation de l'emploi et de la formation.



## REPOSE SUR LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ



La SEF donne la liberté de mobilité et de choix entre emploi et formation, entre emploi et un emploi différent jugé meilleur, en toute sécurité, quel que soit le genre, la génération, l'origine présumée ou assignée, ou encore la différence physique. Elle permet ainsi de retrouver sa dignité de producteur par un travail choisi, mieux rémunéré et de qualité. En réduisant le temps de travail, elle donne à toutes et tous plus de temps à consacrer à sa famille, ses amis, la vie sociale, sportive, politique, syndicale ou associative.

## DÉVELOPPE L'EFFICACITÉ PRODUCTIVE

La formation et la créativité pour le développement de l'information deviennent fondamentaux. La SEF permet un développement des qualifications et de la recherche, le partage des coûts contre les monopoles financiers. Elle permet ainsi une plus grande efficacité économique.



## FONDE UNE DEMOCRATIE NOUVELLE



La SEF c'est des pouvoirs donnés aux travailleurs, aux associations, aux élus, aux représentants des services publics de l'emploi et de la formation, localement et nationalement, sur les décisions d'investissements, sur l'organisation du travail, sur les décisions de recherches, et sur l'utilisation de l'argent en reprenant le pouvoir sur le crédit bancaire et la création de monnaie.

## L'ÉMANCIPATION DEVIENT LA NOUVELLE BOUSSOLE

La SEF est un projet révolutionnaire qui permet de nouveaux critères de gestion des entreprises contre la rentabilité capitaliste : l'emploi, la formation, la recherche, l'émancipation personnelle et collective, la transition écologique deviennent la nouvelle boussole du développement économique.



# Une logique économique en phase avec les révolutions du XXI<sup>e</sup> siècle

Frédéric Boccara

La logique économique profonde qui appelle à construire un système de sécurité d'emploi ou de formation, c'est de dépasser le marché du travail capitaliste pour répondre au défi de la révolution informationnelle.

**I**l faut regarder en face ce qui pousse avec la révolution informationnelle : l'exigence d'une révolution dans les rapports sociaux de production, de circulation, de répartition du revenu, et de consommation.

À savoir le défi d'une nouvelle efficacité reposant prioritairement sur les capacités humaines, leur développement, la créativité, qui développent l'information – par contraste avec la révolution industrielle où l'efficacité reposait sur le développement des machines ou équipements matériels. C'est pourquoi les choses doivent commencer à se retourner : l'emploi, les dépenses de qualification, de recherche, les services publics (porteurs de partage), doivent commencer à prédominer.

Alors, le développement des capacités humaines devient prioritaire, le partage des coûts le plus large doit être favorisé au lieu des concurrences et doublons<sup>1</sup>. Il s'agit donc de pousser les dépenses nouvelles d'efficacité – capacités humaines – et les partages, contre le coût du capital et la concurrence avec ses accumulations financières pour le monopole des informations.

Prenons par exemple le médicament : une fois mis au point par les recherches, il faut en partager la formule (les informations) pour en étaler le coût sur la production la plus large, plutôt que de doubler,

dupliquer les formules, ou que de se lancer dans de coûteuses opérations prédatrices de rachats financiers d'entreprises.

Qu'est-ce qui empêche d'aller vers cette logique nouvelle ? C'est la domination du capital : sa logique, ses prélèvements (coût), ses pouvoirs. Sa logique, c'est la rentabilité financière à tout prix y compris contre la valeur ajoutée et toute la production. Ses prélèvements, son coût, ce sont les dividendes, les remboursements d'intérêts, les accumulations financières. Ses pouvoirs, c'est le pouvoir de décider des investissements, des embauches, des productions, des formations et, même, des recherches à engager. Il l'exerce parce que le patronat dispose du monopole de l'utilisation de l'argent : dans le capitalisme, c'est le capital qui est primordial !

On pourrait montrer comment, dans l'analyse théorique qui soutient l'idéologie du capital, les travailleurs et leur travail ne produisent pas l'ensemble des richesses mais ne sont qu'un coût qu'il faut diminuer au maximum. Alors que dans la réalité, comme dans l'analyse marxiste, les travailleurs créent les richesses par leur travail ; les machines et équipements démultiplient la puissance du travail, et l'entreprise assure la coordination productive de collectifs de travail nombreux et diversifiés.

Plusieurs leviers financiers sont mobilisés dans la crise : les cotisations sociales, les dépenses publiques, la BCE et sa création monétaire. Ne manquent que les profits des entreprises et les banques. Ainsi les dépenses de chômage partiel sont financées par les cotisations sociales et des dépenses publiques de l'État, l'État offre une aide en garantie pour les prêts bancaires, la BCE met 1 650 Md€ de rachats de titres et refinance sans difficulté les banques (pour plusieurs milliers de milliards d'euros.).

Monte l'idée de préserver le potentiel humain, mais uniquement en le mettant « sous cloche », sans conditionner les aides aux entreprises, en opposant les cadres aux ouvriers, etc. Et ainsi la déferlante de suppressions d'emplois et de chômage a commencé. Avec près d'un million de chômeurs en plus ! Toutes ces dépenses sont faites sans préparer l'avenir, sans les « activer » par des mises en formation, l'engagement de recherches, de reconversion, de nouveaux investissements, etc.

## Dépassement du marché du travail

Un dernier mot de théorie sur le marché du travail et son dépassement. Le dépasser, de façon révolutionnaire, donc une abolition réussie, cela veut dire prendre son rôle, sa fonction au sérieux.

1. L'efficacité du partage des coûts est en lien avec la nature de l'information qui se partage alors que son cloisonnement et son appropriation sont coûteux. En revanche, une machine-outil (révolution industrielle) s'approprie et ne se partage pas.

Qu'est-ce qui empêche d'aller vers cette logique nouvelle ? C'est la domination du capital : sa logique, ses prélèvements (coût), ses pouvoirs. Sa logique, c'est la rentabilité financière à tout prix y compris contre la valeur ajoutée et toute la production.

Son rôle, c'est d'organiser les mobilités. Et ceci pour permettre deux choses : la baisse des coûts et la « redistribution » des activités, le changement des activités. Mais il le fait de façon violente, en jetant les femmes et les hommes au chômage, en les traitant comme des marchandises, en cassant leurs capacités.

Dans une vision marxiste, c'est un progrès par rapport au féodalisme. C'est le progrès qu'apporte le capitalisme, à travers des crises. Mais les gâchis et souffrances prédominent

très largement aujourd'hui. Il s'agit donc de dépasser le marché du travail, non pas avec un emploi fixe et rigide, mais avec cette sécurité d'emploi ou de formation, dans une mobilité maîtrisée, avec une sécurité de revenu, et en recherchant un progrès de l'emploi et du revenu.

Le marché du travail joue un rôle fondamental dans la régulation économique.

Dans la régulation capitaliste, le marché du travail joue de la façon suivante, en régime normal. S'il y a une baisse de la demande, alors (1) on jette les gens au chômage, l'entreprise s'en sépare, ce qui diminue ses dépenses salariales, (2) on fait des investissements nouveaux, en machines, qui vont déjà tirer eux-mêmes la demande de fabrication de machines et ainsi soutenir l'activité, (3) on redémarre avec des productions nouvelles sur une base plus large et donc on ré-embauche, éventuellement de nouveaux arrivants. C'est ainsi que le capitalisme se développe et développe l'emploi, de crise en crise. De nos jours, bien sûr, cela ne marche que de façon

limitée, voire pas du tout, car nous sommes en crise systémique.

Dans la régulation que porterait la SEF, très liée à la révolution informationnelle, on aurait les enchaînements suivants. S'il y a une baisse de la demande, alors (1) on diminue le travail et on met les gens en formation (mais ils gardent leur emploi et leur revenu), (2) cela induit une demande de services publics de formation qui soutient l'activité, (3) on engage des recherches, de la R&D, et des concertations pour des productions nouvelles écologiques et sociales, et des investissements d'un type nouveau avec un contenu humain important (investissements immatériels de type reprogrammation des machines, etc.), (4) on redémarre pour des productions nouvelles et les gens passent de la formation au travail, avec éventuellement des embauches nouvelles et de la RTT. Remarquons que les services publics de formation, voire de recherche, jouent là un rôle fondamental : à la fois pour soutenir la demande mais aussi pour améliorer l'offre. ■

## La SEF, réponse à l'urgence sociale et à la crise de civilisation

On a une crise économique terrible, mais pas seulement économique : économique et sanitaire, de façon siamoise, mais aussi une crise écologique, une crise de civilisation et de sens.

**D**u point de vue économique, avec un recul du PIB estimé à 5 % au premier trimestre puis 20 % au second, soit -11 % sur l'année, on n'a jamais vu un tel recul de l'activité et de la production en temps de paix depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le chômage a commencé à exploser, avec 1 million de chômeurs supplémentaires inscrits en catégorie A à Pôle emploi en deux mois (mars et avril) et ceci dans toutes les régions. Et encore,

cette augmentation correspond à des fins de CDD ou de missions d'intérim pour 600 000 personnes, les dépôts de bilan et plans massifs de suppression d'emploi ne sont pas encore arrivés. Mais ils ne vont pas tarder, tandis que le chômage partiel concerne 12,9 millions de salariés sur un total de plus de 16 millions de salariés. Le modèle économique de l'aéronautique et du transport aérien, celui de l'automobile, mais aussi celui du tourisme sont profondément remis en cause. Et le panorama est du

même ordre dans le monde, un peu moins pire économiquement en Allemagne, bien pire, question chômage, aux États-Unis.

**La solution à la crise passe par la sécurisation de l'emploi et de la formation**

Jusqu'ici, nous étions sur fond de crise du capitalisme avec chômage de masse, précarité de l'emploi et sur fond de révolution informationnelle. Mais là, nous avons

un chômage massif et soudain, plusieurs modèles économiques invalidés (tourisme, transport aérien et construction aéronautique, spectacle vivant, etc.), le besoin d'organiser des rotations entre travail et non-travail puisque tous les salariés ne peuvent pas travailler en même temps sur site, d'énormes besoins de formation (très urgents dans les services publics de la santé ou de l'éducation).

Il faut, en même temps, conserver les capacités humaines, les savoir-faire pour la suite, pour le redémarrage (discours dominant) mais aussi pour anticiper un autre démarrage

Il faut souligner en outre le double fléau collectif que représentent tous les statuts précaires ou précairisés ainsi que les inégalités sociales et culturelles décuplées, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays avec des enjeux gigantesques concernant le Sud.

Face à ces défis, la SEF peut devenir une perspective majeure, y compris pour ne pas lui substituer une possible « union sacrée » que le patronat va chercher au nom de la prétendue « économie réelle » et de « l'industrialisation » mais uniquement pour conforter ses profits, sa liberté de gestion et faire accepter les licenciements-reconversions présentés comme « inévitables ». L'ordre du jour de notre société, c'est d'organiser à la fois le maintien d'un revenu, la préservation des capacités humaines, mais aussi leur élévation et leur créativité pour transformer notre modèle productif face à des modèles totalement remis en cause. Le lien à l'emploi et à la production est donc incontournable. Il s'agit aussi, dès à présent, d'organiser des

rotations massives entre emploi et non-emploi, pour limiter la densité afin de diminuer la diffusion du virus.

La SEF, ce n'est pas mettre en avant le maintien des sites à tout prix mais mettre en avant l'emploi et les capacités humaines comme le cœur de la reconquête productive si on veut permettre le maintien et le développement des sites. La SEF donne sens et rend réaliste une transformation productive écologique et sociale.

### Dépassement pratique des institutions de crise du CME ou exacerbation vers l'ultra-flexibilité ?

La question posée est celle d'un progrès-dépassement des institutions de crise du capitalisme monopoliste d'État social (CMES) telles que le régime d'assurance-chômage ou le système de chômage partiel. Mais il peut y avoir envenimement de ces institutions vers une ultra-flexibilité aux ordres et désirs du grand capital financier.

C'est un véritable bras de fer qui s'ouvre. Un affrontement de classe peut-être sans précédent a commencé, y compris au niveau mondial. Le sens de cet affrontement c'est le dépassement ou non du marché du travail, par des institutions nouvelles, dans une créativité conflictuelle permettant d'exercer des pouvoirs démocratiques sur l'utilisation de l'argent en faveur de la sécurisation de l'emploi et de la formation pour une efficacité nouvelle. Ce dépassement a pour conséquence que la personne du travailleur se n'est plus réduite à une marchandise, à une force de travail, appendice du capital qu'il va rentabiliser, soit en étant au chômage (il pèse alors à la baisse du coût du travail), soit en étant exploité et pressuré, dominé dans sa créativité.

### La SEF est une boussole, pas une proposition « clé en main »

La SEF est fondamentalement une sorte de boussole, un guide pour l'action et les luttes politiques, démocratiques ou sociales. Même s'il faut voir la logique du système que pourrait constituer la SEF, il ne s'agit pas de proposer un système clés en mains, mais plutôt

d'éclairer les batailles, les luttes sur des chantiers concrets, en leur donnant une perspective, en ayant en tête à la fois les obstacles et la nécessité de cohérence à faire monter dans une lutte donnée. L'idée est de chercher à considérer une lutte donnée, ou possible, comme un chantier de la SEF. Cela permet à la fois de donner un sens au chantier, et de voir les possibles dévoiements ou récupérations réformistes, dus au manque de cohérence (entre objectif, moyens, pouvoirs).

La SEF répond à la nécessité de cohérence, au sein des luttes ou dans les échanges politiques, et au besoin d'une vraie sécurisation qui se heurte à la logique du capital, de baisse du coût du travail et de rentabilité financière maximale. Le principal problème, actuellement, à gauche, c'est d'une part le manque d'ambition, notamment sur l'objectif (sécurisation) et l'adversaire (le capital et sa logique que beaucoup cherchent à concilier), et d'autre part l'absence de véritable responsabilisation des entreprises sur le volume d'emplois et le nouveau type d'investissement nécessaire en ignorant le rôle que devraient jouer les services publics pour appuyer cette action (SEF et service public de la monnaie, de la dépense publique ou de la fiscalité). Il en découle des propositions d'accompagnement suiviste des licenciements.

Il faut voir la SEF dans le débat politique comme un apport à notre pays et à gauche pour les idées de transformation sociale. Elle donne un but, comme le fut le grand objectif de la Sécurité sociale à la Libération, objectif qui manquait grandement en 1936, et en plus ambitieux encore. Dans le même temps, elle montre la nécessité d'une transformation radicale, c'est-à-dire qui prend les choses à la racine.

Ce n'est pas une proposition « clés en mains », non seulement parce qu'il s'agit de prendre les recherches politiques actuelles et les tâtonnements des luttes pour leur donner une perspective. Mais aussi parce que le moment politique n'est pas à faire des plans « à blanc » comme si nous étions au gouvernement ou comme si le gouvernement allait appliquer notre plan dans les semaines qui viennent... ■



La question posée est celle d'un progrès-dépassement des institutions de crise du capitalisme monopoliste d'État social (CMES) telles que le régime d'assurance-chômage ou le système de chômage partiel.



## Des conférences régionales et nationale pour la SEF et la transformation écologique et sociale : nouvelles institutions

La bataille pour des conférences régionales d'une part et pour relier sécurisation de l'emploi-formation, avec la transformation productive écologique peut donner un sens et une perspective aux luttes. Elle peut les politiser, d'autant plus qu'il s'agit de créer de nouvelles institutions mettant en cause, non seulement la V<sup>e</sup> république, mais surtout deux fondements mêmes du capitalisme : le monopole patronal de l'utilisation de l'argent dans les entreprises, l'emploi sécurisé et la formation comme levier d'efficacité et non comme un solde, un résultat aléatoire s'ajustant à toutes les autres contraintes.

**L**a composition de ces conférences serait à travailler, tout particulièrement dans leur équilibre pour que le monde du travail n'y soit pas en position de faiblesse. Elles devraient comprendre des représentants des salariés (par leurs organisations syndicales), des élus représentant les habitants, des associations (de chômeurs ou de jeunes notamment), des représentants du patronat (y compris les PME/TPE et l'artisanat), les représentants des banques et institutions financières et ceux des services publics. Au niveau régional, il faudrait peut-être des représentants salariés et dirigeants des principaux grands groupes implantés dans la région ? Pour être mieux ancrées dans la vie des territoires les conférences régionales pourraient être convoquées sous l'égide du conseil régional et du CESER.

Ces conférences définiraient des objectifs chiffrés, de production,

d'emploi et de formation. Elles définiraient des objectifs d'investissement et de mise à disposition de ressources (fonds publics et crédit bancaire) en lien avec les institutions publiques et la création monétaire. Elles pourraient avoir un droit d'appel au crédit bancaire des institutions publiques. On peut batailler par exemple sur les 1 000 milliards d'euros de création monétaire de la BCE pour la zone euro, dont 160 milliards devraient être des achats de titres publics à la France... Cela fait beaucoup ! Ou encore tout le refinancement des banques par la BCE (environ 3 000 milliards) qui actuellement ne respecte pas une sélectivité emploi ou écologie.

Ces conférences auraient aussi un droit de suivi avec une modulation des aides et de la bonification du crédit bancaire, pénalisante si les engagements ne sont pas respectés. Les comités sociaux et économiques (CSE successeurs des CE) pourraient saisir les conférences

s'ils considèrent que les engagements ne sont pas respectés.

Dans cet esprit, nous avons proposé différentes améliorations à la proposition de loi « visant l'instauration d'une garantie salaire-formation au service de la transition écologique et sociale de l'économie » déposée le 28 mai par Pierre Dharréville, qui instaurerait essentiellement des contrats de transition avec Pôle emploi, se substituant au contrat de travail avec l'entreprise. Nous avons proposé de la transformer sur trois points majeurs :

1. Le contrat de transition maintiendrait le contrat de travail avec l'entreprise, au lieu d'accepter la rupture.

2. S'ouvrirait une négociation nationale et interprofessionnelle visant à élargir les pouvoirs des salariés sur les choix d'investissements, leurs financements, les choix d'emploi et de formation des entreprises pour sécuriser les par-

cours professionnels et répondre aux impératifs écologiques :

#### ARTICLE 3

##### **Lancement d'une négociation nationale interprofessionnelle avec les partenaires sociaux pour préciser les modalités de financement et mise en œuvre des mesures proposées**

*Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel se réunissent en vue d'aboutir à un accord national et interprofessionnel sur les dispositifs d'accompagnement des salariés pour faire face à la crise économique, combattre le chômage et les suppressions d'emploi, sur les modalités de financement et de mise en œuvre du contrat de transition et du congé de transition, notamment, le champ des salariés éligibles, et la définition des actions d'accompagnement et de formation prévus par ces deux dispositifs en priorisant des objectifs écologiques et sociaux.*

3. Enfin, on créerait de nouvelles institutions : des Conférences régionales et une Conférence nationale « pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale », fixant aux entreprises des objectifs chiffrés d'emploi, de formation et discutant des moyens à mobiliser, avec des pouvoirs de suivi. Nous proposons d'inscrire ces dispositions dans un article 4 libellé comme suit :

#### ARTICLE 4

##### **Conférences régionales et nationale pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale.**

Le chapitre II du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> de la cinquième partie du Code du travail est complété par des articles L. 5112-3 L. à 5112-5 ainsi rédigés :

« Art. L. 5112-3. – Dès la promulgation de la présente loi, le Préfet de région, conjointement avec le président du Conseil régional et le président du CESER, convoque une conférence régionale pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale.

« Participent à ces conférences les organisations syndicales locales, les associations concernées, des élus locaux, des représentants des entreprises, des institutions financières, des services publics de l'emploi et de la formation, les membres de la commission régionale. Un décret précise les modalités de cette participation.

« Ces conférences définissent les objectifs de production prioritaires des différentes filières industrielles pour faire face aux urgences sanitaires, sociales et écologiques, établissent des objectifs chiffrés en ce qui concerne les créations d'emplois et les programmes de formation avec les d'investissements nécessaires pour atteindre ces objectifs, et définissent les ressources financières à mobiliser au titre des fonds publics et au titre des crédits bancaires en impliquant les institutions financières publiques (FDES, BPI, Banque Postale, Caisse des dépôts). Ces objectifs font l'objet d'engagements contrôlables de la part des différents acteurs économiques et sociaux (entreprises associations, collectivités locales).

« Elles débattent également de l'efficacité des politiques nationales et régionales d'emploi et de formation, des besoins des populations, des pratiques des entreprises implantées dans la région, du rôle des services publics de l'emploi et de la formation, des transformations à opérer, d'objectifs de création d'emploi et objectifs

de réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes, des moyens financiers à mobiliser.

« La presse est admise aux séances. »

« Art. L. 5112-4. – Une conférence nationale pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale est constituée de représentants des organisations participant aux conférences pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale, de représentants de l'Assemblée nationale, de représentants du Sénat et de représentants du Conseil économique, social et environnemental. Cette conférence recueille le résultat des travaux des conférences régionales et établit sur cette base un projet de plan de lutte pour la préservation de la santé de la population et pour la sécurisation de l'emploi et de la formation, en vue de contribuer à la transformation écologique et sociale de l'économie. Elle dispose d'un droit de tirage sur les 20 milliards d'euros alloués par l'État pour les entreprises. Ce plan fait l'objet d'un projet de loi soumis par le gouvernement au Parlement.

« Art. L. 5112-5. – Les commissions régionales pour la sécurisation de l'emploi et de la formation et pour la transformation écologique et sociale exercent un contrôle sur l'utilisation des fonds publics engagés à l'appui du plan de lutte pour la préservation de la santé de la population et pour la sécurisation de l'emploi et de la formation. Elles peuvent être saisies par les membres des comités sociaux et économiques des entreprises lorsque ceux-ci constatent un manquement aux engagements associés à l'attribution de ces fonds publics. Elles peuvent également être saisies par les CSE ou les Élus territoriaux ou nationaux pour des propositions alternatives en cas de délocalisation ou de plans de suppressions d'emplois. ■



## Des chantiers à identifier et à travailler

Une fois qu'on s'est mis d'accord sur le fond, il faut partir des exigences et des batailles concrètes en les considérant comme autant de chantiers implicites de la SEF. On pourrait parler de « chantiers pour de nouvelles sécurités de vie ».



**Quelques chantiers que l'on peut identifier**

### **Les licenciements-restructurations**

Plusieurs secteurs sont d'ores et déjà immédiatement concernés : l'automobile, l'aéronautique-transport aérien, la filière énergie (General Electric avec EDF, le CEA et d'autres), les transports ferroviaires (Alstom et SNCF), ou bien sûr la pharmacie avec la grande question d'un pôle public du médicament, mais aussi le commerce-distribution.

Il faut faire le lien avec l'enjeu d'une nouvelle industrialisation, une nouvelle conjugaison entre industrie et services non prédateurs, et une autre mondialisation, de co-production et de partage. Je propose d'ailleurs de parler de maîtrise des localisations et de développer le « site France », car le terme « relocalisation » peut laisser entendre qu'on va se faire enrôler dans la guerre économique pour retirer des implantations dans des pays du Sud ou de l'Est. En outre, cela fait l'impasse sur le besoin de partage des coûts, notamment les coûts de recherche et de mise au point, mais de façon non prédatrice : il ne s'agit pas d'avoir des localisations d'assemblage en France avec des salaires de misère car les brevets et R&D sont localisés ailleurs, et pompent la valeur ajoutée industrielle.

Il y a des différences importantes d'une filière à l'autre, bien sûr, mais l'entrée importante commune à ces différents cas pourrait être, je crois, « s'appuyer sur l'emploi, les compétences bien rémunérées pour développer les sites avec de nouvelles productions ». Nous voulons restructurer tout l'appareil productif, mais au bénéfice des gens dans les territoires et de la planète. Pour cela, il ne faut pas commencer par jeter les gens, et mobiliser tous les moyens.

### **Les services publics**

Dans deux secteurs comme l'hôpital et l'éducation, il y a deux énormes enjeux de SEF. D'une part, les besoins de formations et de recrutements sont énormes : 100 000 nouvelles embauches sont réclamées par les hospitaliers, 300 000 dans les EPHAD. Dans l'éducation, s'il faut durablement des effectifs par classe divisés par deux, il faut, *grosso modo*, moitié plus d'enseignants, et de même pour tous les autres personnels. Tout en permettant une mobilité ascendante à ces personnels de l'éducation et de la santé (de brancardier.e à aide-soignant.e, d'aide soignant.e à infirmier.e, etc.). D'autre part, il y a un énorme enjeu de pouvoirs des soignants et usagers dans l'hôpital face à la technocratie (ARS, etc.). Il faut donc là aussi organiser tout un chantier considérable de formation-emploi-qualification dans l'urgence.

Cela représente bien sûr des dépenses publiques considérables, à réaliser tout de suite pour des effets sociaux (santé, éducation, climat...) et économiques (création de revenus, sources de financement pour l'État et la Sécurité sociale) qui se manifesteront durablement mais plus tard. Mais précisément, les banques centrales sont en train de déverser des sommes énormes sur les marchés financiers : 1 650 milliards pour la zone euro, soit plus de 300 milliards pour la France ! Avec la moitié seulement de ces ressources, on peut financer une politique vraiment ambitieuse de relance et de développement des services publics !

### **Les jeunes en formation et jeunes entrants sur le marché du travail**

Pour les nouveaux entrants sur le marché du travail, on devrait avancer tout de suite vers un contrat CDI + droit à la formation avec maintien de revenu pour compléter leur cursus, car il s'est fini dans des conditions très dégradées ; même s'il faut accorder le diplôme, ils doivent avoir droit à 3 ou 6 mois de formation complémentaire, sans perdre leur emploi. Sinon, beaucoup d'employeurs vont refuser d'embaucher cette cohorte de diplômés. C'est très grave. De façon plus générale, ce type de contrat CDI + formation doit concerner tous les jeunes, même

ceux arrivant sans diplôme. Nous proposons, en outre, d'instaurer un quota de 10 % de jeunes dans les nouvelles embauches, comme nous l'avions inscrit dans la PPL « Chassagne » de 2017.

Pour les jeunes en formation initiale, nous voulons avancer vers une allocation d'autonomie, en principe pour tous, et en pratique en commençant par un fixe pour tous les jeunes de moins de 25 ans dans un parcours d'étude ou d'insertion, complété par une partie supplémentaire dépendant des revenus du foyer fiscal de rattachement.

### Le chômage partiel

C'est un chantier qui traverse tous les autres, et qui concerne aussi bien les grandes entreprises que les PME ou les travailleurs précaires. Il porte à la fois sur la rémunération (100 % du salaire, au lieu de 86 %), le financement de celle-ci (pour l'instant cotisations sociales + abondement État) son déficit à venir<sup>1</sup>, mais aussi sur les conditions mises envers les entreprises pour qu'elles soient éligibles au chômage partiel et donc les droits collectifs des salariés, exercés à travers les CSE, à bénéficier du chômage partiel et enfin, surtout, sur la transformation du chômage partiel en allocation-formation pour un certain nombre de salariés et l'élaboration collective de ces formations.

Il y aurait bien sûr aussi un chantier indemnisation du chômage, un énorme chantier PME, avec la grande question des banques qui les étranglent bien souvent, un chantier monde du spectacle et intermittents du spectacle, un chantier filière et emplois du tourisme. Faut-il penser un chantier « nouvelle industrialisation de la France » ou est-ce une entrée du chantier « licenciements-restructurations » ?

Pour le chantier PME, nous pourrions travailler la question de façon très territoriale, en lien avec les municipalités et notre proposition de CESEL (comités économiques et sociaux locaux), en mettant la pression sur les banques et interpellant les banques publiques (banque postale, BPI) ou le secteur mutualiste. C'est aussi un sujet qui peut permettre de préparer les élections régionales.

Tout cela constitue autant de chantiers de lutte, mais aussi de travail pour notre commission avec les autres commissions du CN concernées, ou avec d'autres organisations proches, la JC notamment. Si le Covid-19 dure, au final tout le monde, tous les secteurs d'activité devraient se densifier. Et donc l'organisation de rotations réalistes entre emploi et non-emploi, et non pas l'obligation du télétravail, va se poser pour toutes et tous.

### Cohérence et bataille d'idées pour politiser les luttes

Plus généralement la formation et le calibrage de la formation, les droits sur l'élaboration des projets productifs (des formations au service de quel projet productif?) sont fondamentaux pour préparer une tout autre production, écologique et sociale. Qu'on pense même à l'isolation thermique des bâtiments, qui demande de former énormément de personnes. Peut-être pourrions-nous considérer la reconversion écologique comme un chantier de la SEF en soi, bien qu'il concerne tous les secteurs. Tout du moins peut-il en constituer une « entrée ». Il y a là une bataille d'idées en perspective dès à présent et qui va monter durant l'automne.

La politisation des luttes n'est pas évidente. C'est une question sur

laquelle tout le parti devrait s'affûter, échanger et réfléchir. Elle réside bien plus dans la bataille pour des institutions nouvelles agissant sur les entreprises et l'utilisation de l'argent, la dénonciation de ce que font et ne font pas les institutions et pouvoirs existants, ainsi que sur l'exigence de cohérence, que sur la nécessaire présence de notre étiquette politique et l'affirmation, tout aussi nécessaire, de nos propositions.

Il nous faut donc aborder le terrain avec :

- le souci de porter une cohérence et un sens. La cohérence, c'est celle entre l'objectif de sécurisation, au sens plein et fort, moyens financiers et pouvoirs démocratiques. Le sens, c'est celui d'une efficacité nouvelle favorisée par une priorité à d'autres dépenses que celles pour le capital, celles pour les êtres humains, et par le partage des coûts ;
- une bataille constante pour des institutions nouvelles démocratiques, à partir des territoires, portant cette cohérence et levier d'une nouvelle efficacité, en lien avec les services publics, c'est cela qui est révolutionnaire ;
- se donner les moyens politiques d'agir sur les entreprises et les banques, c'est la question politique majeure à laquelle est confrontée notre société.

Les moyens financiers à mobiliser pour favoriser les dépenses nouvelles et le partage nécessitent de

1. Actuellement il semble que le financement est équilibré par l'État à travers l'utilisation de son propre déficit, donc *in fine* la question est : financement par création monétaire versus par emprunt sur les marchés financiers.



Pour le chantier PME, nous pourrions travailler la question de façon très territoriale, en lien avec les municipalités et notre proposition de CESEL (comités économiques et sociaux locaux), en mettant la pression sur les banques et interpellant les banques publiques (banque postale, BPI) ou le secteur mutualiste.



s'attaquer au coût du capital et à sa logique de rentabilité financière : emploi et valeur ajoutée, au lieu d'accumulation et de profit. Ils sont de quatre ordres :

– **Cotisations sociales** (y compris leur modulation), dont le chômage partiel fait partie ;

– **Capital et profits des entreprises**, avec (a) un impôt sur les bénéfices incitatif à la production de valeur ajoutée et à l'emploi et pénalisant celles qui suppriment des emplois (b) une taxation orientée sur le capital des entreprises, y compris leur capital financier, maniant pénalisation et incitation à une utilisation efficace du capital, donc pas seulement l'ISF tel qu'il avait été vidé de son contenu mais son extension aux « biens professionnels » ainsi qu'une taxe professionnelle refondue ;

– **Crédit bancaire** : les critères des prêts des banques, leur bonification/pénalisation, le suivi démocratique de ces prêts, à commencer par la BPI, la Banque postale et la CDC : la question de critères explicites et maîtrisés monte dans le monde entier. C'est pourquoi, il s'agit de porter immédiatement l'exigence de la constitution d'un pôle public bancaire pratiquant un autre crédit à partir des institutions financières existantes, et de nationalisation des grandes banques privées. Ces crédits bancaires aux investissements matériels et de recherches inciteraient à développer l'emploi et la création socialement et écologiquement vertueuse de valeur ajoutée reposant sur des économies de matières et la réduction des pollutions, tout en pénalisant les autres utilisations, au lieu d'un crédit à l'accumulation du capital et qui incite à développer les profits. Concrètement, le taux crédit est d'autant plus diminué que sont programmées des créations d'emploi et une bonne production, jusqu'à des taux négatifs. Il est relevé sinon, jusqu'à être prohibitif. C'est le mécanisme du crédit bonifié.

– **Fonds publics** à l'appui de tout ce qui précède, au lieu d'être à l'appui de la baisse du coût du travail et en compensation de la rentabilité, à commencer par la suppression des 20 milliards de CICE. Il s'agirait de créer des **Fonds régionaux, et un fonds national, de sécurisation de l'emploi et de la formation**

, qui ne prêterait pas à la place des banques mais viendrait en levier sur elles, pour bonifier le crédit ou le garantir, avec un critère emploi et valeur ajoutée.

– **Création monétaire de la Banque centrale européenne**, avec ses deux dimensions : (a) services publics, par un Fonds européen de développement social et écologique solidaire ; (b) levier sur les banques en réservant le refinancement de la BCE à taux zéro, voire négatif, pour les crédits aux investissements les plus porteurs de VA et d'emploi. La Banque de France peut impulser immédiatement ce type de crédit, un certain nombre de textes européens peuvent être utilisés en ce sens dans un bras de fer politique et une lutte.

Il s'agit, je crois, de contribuer à la montée d'une grande bataille pour des conférences régionales, départementales et nationale de sécurisation de l'emploi et de la formation pour une transformation écologique et sociale, à partir des actions et mobilisations multiformes qui vont se développer dans les mois qui viennent, aussi bien sur les services publics, que sur l'emploi, les « restructurations » industrielles ou, probablement, sur la vie chère, l'exigence de dignité portée par la jeunesse des quartiers populaires, les éléments de désarroi et de colère dans les cités populaires.

## Conclusion

La période actuelle nécessite de faire grandir une posture de résistance par l'alerte de la gravité de ce qui est en cours et en donnant un sens à ce qui se construit, y compris en termes d'alternative. L'heure n'est pas à des appels de sommet, ni à des programmes gouvernementaux « à blanc ». Elle est à organiser, nourrir, l'intervention du Parti communiste, en lien avec les exigences et à partir d'elles, mais pour aller au-delà, les dépasser et les politiser. Le rôle des propositions, y compris chiffrées, que nous allons être amenés à faire est avant tout celui-ci.

La bataille qui s'ouvre pour la SEF et une conversion écologique et sociale révolutionnaire de la production à travers des comités de mobilisation multiforme (santé, industrie) est très politique. Elle fait de l'argent et des institutions qui les gèrent un enjeu central,



pivot ; les banques ne sont-elles pas les nouveaux « tanks » de la lutte qui se joue ?

Cette lutte, comme je l'ai écrit, passera par la constitution d'un grand mouvement populaire, citoyen et créatif contre la domination du capital pour une sécurisation de l'emploi, de la formation et de tous les moments de la vie. C'est dire nos responsabilités d'appui et d'apport à tout le parti, à sa direction nationale, à ses secteurs de travail, à ses fédérations. La Construction de cette grande bataille d'une sécurité de l'emploi et de la formation est la même que celle qui peut nous permettre de créer les conditions d'une candidature communiste marquante et réussie à l'élection présidentielle de 2022. ■